

ARRÊTÉ PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'ACTION SOCIALE (CLAS) DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

ARRÊTE

Vu le code de l'éducation, Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

ARTICLE 1:

➤ La composition la commission locale d'action sociale (CLAS) de l'Université Bordeaux Montaigne est arrêtée comme suit:

• En qualité de représentants de l'établissement:

M. le vice-président du conseil d'administration (M. Nicolas Champ); Mme la vice-présidente déléguée vie universitaire et qualité de vie au travail (Mme Isabelle Bouchiba-Fochesaro); Mme la directrice générale des services (Mme Marlène Barbotin); Mme la directrice des ressources humaines (Mme Cécile Méoule-Darriet); M. le responsable du pôle tranversal (M. Anthony Barbey).

• En qualité de membres désignés par les organisations syndicales représentées au comité technique de l'université :

M. Laurent Coste (SNIRS); Mme Catherine Gonzalez (SNASUB FSU); Mme Fabienne Panatié (CGT); Mme Fabienne Perilhou (SGEN-CFDT); M. Serge Pialoux (UNSA).

• Autres membres de droit:

Mme Julie Lesuaud (assistance sociale); Mme Nathalie Martinez (responsable du bureau d'action sociale); M. Hamid Mammar (Adjoint à l'agent comptable-Responsable cellule paye); Mme Nathalie Martinez (responsable du bureau d'action sociale); Mme Magali Dorin (gestionnaire des dossiers d'action sociale).

ARTICLE 2:

Le présent arrêté est soumis à publication, par voie de mise en ligne sur le site internet de l'Université.

ARTICLE 3:

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 06 juillet 2020.

Le Président,

De l'Université Bordeaux Montaigne,

Pour le Président et par délégation

Le VP Conseil d'Administration

Lionel LARRE

Nicolas CHAMP